

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

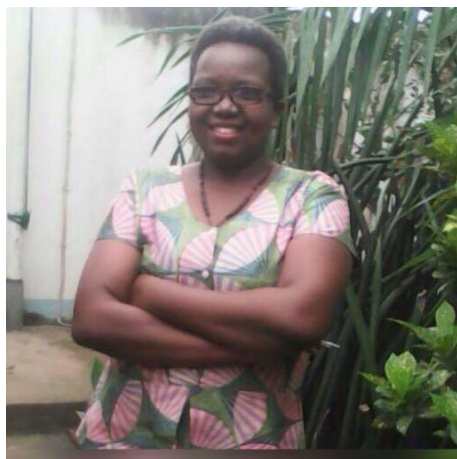
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°203 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».***

**Semaine du 24 février au 1<sup>er</sup> mars 2020**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 1<sup>er</sup> mars 2020, au moins 549 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

**TABLE DES MATIERES**

**PAGES**

*SIGLES ET ABREVIATIONS*.....3

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME*..... 5

*I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE* ..... 5

*I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, DES MILITAIRES DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS*..... 5

*I.2. DES PERSONNES ENLEVEES/ET OU PORTEES DISPARUES* ..... 6

*I.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS* ..... 6

*I.4.VIOLATION DES LIBERTES DE REUNION ET D'ASSOCIATION PACIFIQUE*..... 7

*I.5.VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS*..... 8

*I.5.1. POLITIQUE EN MILIEU SCOLAIRE* ..... 8

*II. FAITS SECURITAIRES*..... 8

*III. CONCLUSION*..... 10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CDS** : *Centre de Santé*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**MRC** : *Mouvement pour la Réhabilitation des Citoyens – Rurenzangemero*

**RDC** : *République Démocratique du Congo*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 15 personnes tuées dont 12 cas d'exécution extrajudiciaire, 2 enlevées et 28 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figurent 1 femme enlevée et 3 femmes arrêtées arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNDD-FDD et du parti CNL.

Ce bulletin relève des cas de tueries, d'enlèvement et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des cas de personnes blessées suite aux attaques, des violations des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que des droits de participation à la réunion et association pacifique.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE, DES MILITAIRES DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS***

##### **Un membre du parti CNL tué en commune Mubimbi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 février 2020 indique qu'en date du 20 février 2020, Félix Ndikuriyo, responsable collinaire du parti CNL sur la colline Kiziba, commune Mubimbi a succombé au cachot du commissariat communal de police de Mubimbi, suite aux actes de torture lui infligés après son arrestation chez lui. Selon des sources sur place, le secrétaire communal du parti CNDD-FDD à Mubimbi, Emmanuel Busogo, l'Administrateur communal de Mubimbi, Léonidas Ntirandekura, en complicité avec des policiers et Imbonerakure sont des auteurs de ce crime. La victime a été torturée à mort puis conduit au cachot, accusée d'appartenir aux groupes rebelles. Selon les mêmes sources, la famille de la victime est allée demander le corps à l'Administrateur, Léonidas Ntirandekura pour qu'elle puisse l'enterrer dignement mais cette autorité lui en a refusé. Après une longue discussion entre la famille et l'administrateur, sont venus des Imbonerakure avec un cercueil puis ils y ont mis le cadavre et sont allés l'enterrer sans la présence d'un membre de la famille. Certaines parentés de la victime ne logent plus chez elles de peur de subir le même sort que le leur.

##### **Douze cas d'exécution extrajudiciaire en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 février 2020 indique qu'en date du 23 février 2020, de 13 heures à 18 heures, sur les collines Kinama, Mugendo et Musenyi, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, 12 hommes armés ont été tués par des policiers et des militaires accompagnés par des Imbonerakure après les avoir capturés. Selon des sources sur place, ces victimes étaient des Imbonerakure armées par le parti CNDD-FDD dans l'objectif de perturber le parti CNL.

##### **Deux personnes tuées en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 février 2020 indique qu'en date du 23 février 2020, vers 13 heures, un policier et un motard ont été tués par des Imbonerakure, armés de fusil. Selon des sources sur place, ces derniers venaient d'être signalés dans cette commune. Selon les mêmes sources, des forces de l'ordre et de sécurité accompagnés par des Imbonerakure sont intervenus et se sont affrontés sur les collines Kinama, Mugendo et Musenyi, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural. Ils ont arrêté ces hommes armés et ont pris 6 fusils qu'ils avaient avant de les exécuter.

## ***I.2. DES PERSONNES ENLEVEES/ET OU PORTEES DISPARUES***

### **Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 26 février 2020, vers 15 heures, sur la colline Muyange, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Glorioso Bazikwankana, responsable collinaire du parti CNL, a été enlevée par des Imbonerakure accompagnés par Népomuscène Dusengumuremyi, leur responsable en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée avec son fils et son voisin. Ces deux derniers ont été détenus au cachot du poste de police de la zone Rubirizi. Selon les mêmes sources, Glorioso Bazikwankana a été remise par ces Imbonerakure au responsable communal du SNR en commune Mutimbuzi, Joe Dassin Nkezabahizi qui l'a conduite dans un endroit inconnu. La famille et les voisins ont cherché la victime dans des cachots des postes de police de la commune Mutimbuzi mais en vain.

### **Un membre du parti CNL enlevé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 février 2020 indique que dans la nuit du 19 février 2020, Augustin Nshimirimana, membre du parti CNL, originaire de la commune Mubimbi a été sorti du cachot du poste de police de la zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie et conduit dans un endroit inconnu. Selon des sources sur place, en date du 18 février 2020, en commune Mubimbi, province Bujumbura rural, Augustin Nshimirimana, avait été arrêté par des policiers et des agents du SNR accompagnés par des Imbonerakure et conduit au cachot de la zone urbaine de Kinama en Mairie de Bujumbura. Selon les mêmes sources, il a d'abord été accusé d'escroquerie et de trafic humain vers les pays arabes et ensuite il a été accusé de recrutement des rebelles après l'attaque des hommes armés à Bujumbura rural en date du 19 février 2020.

## ***I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS***

### **Cinq membres du parti CNL arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 février 2020 indique qu'en date du 22 février 2020, vers 14 heures, sur la colline Murengeza, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Apollinaire Ngendabanyikwa, responsable collinaire du parti CNL sur cette colline, Jacques Ntakirutimana, responsable collinaire des jeunes du parti CNL à Murengeza, Fidèle Ntakirutimana, Ndabazaniye et Richard, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure Muninga, le prénommé Manassé et le surnommé Cewusi, responsable collinaire des jeunes Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées de saboter la réunion que le président de l'Assemblée Nationale, Pascal Nyabenda tenait à l'endroit de la population dans la commune Mpanda. Selon les mêmes sources, ils ont été conduits au cachot du poste de police de cette commune.

## **Vingt-deux membres du parti CNL arrêtés en communes Mubimbi et Isare, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 février 2020 indique qu'après des affrontements entre un groupe d'hommes armés signalés à Kirombwe et des éléments de l'armée appuyée par des policiers accompagnés par des Imbonerakure en date du 19 février 2020, à Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, 22 membres du parti CNL ont été arrêtés par des policiers et des agents du SNR accompagnés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de collaborer avec des mouvements rebelles. Parmi ces personnes arrêtées, certaines sont originaires de la commune Mubimbi et d'autres de la commune Isare. Pour la commune Mubimbi, il s'agit de Jean Ngendangenzwa qui a été détenu au cachot du poste de police de Matyazo, Denis Ndayizeye et Bonaventure Nduwimana qui ont été détenus au cachot du poste de police de la commune Mubimbi, Dansion Ndayizeye et François Nimbona qui ont été détenus dans un endroit inconnu. Pour la commune Isare, certains proviennent de la zone Rushubi et d'autres de la zone Kibuye. En zone Rushubi, il y a Jean Berchmans Ndikubaware, Antoine Butoyi, Philippe Butoyi, Joseph Bibonimana, Gloriose Mpawenimana et les prénommés Jean Bosco et Antoinette. Quant aux originaires de la zone Kibuye, il y a Vianney Nduwimana alias Musani, Elvis Nshimirimana et la prénommée Noëlla. Tous ont été éparpillés dans différents cachots des postes de police de la province de Bujumbura rural.

## **Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 février 2020 indique qu'en date du 17 février 2020, Egide Ndagijimana, agent de Lumicash et Ecocash, résidant sur la colline 13<sup>ème</sup> transversale, zone Maramvya, célibataire, membre du parti CNL, originaire de la colline Bikingi, commune Nyarusange, province Gitega, a été arrêté par Samson Nguvu, responsable collinaire du parti CNDD-FDD de ladite colline accompagnés par Darius Ntamavukiro, responsable des Imbonerakure sur ladite colline. Selon des sources sur place, il a été conduit, le même jour, à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura Mairie par Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi.

## ***1.4. VIOLATION DES LIBERTES DE REUNION ET D'ASSOCIATION PACIFIQUE***

### **Interdiction d'une réunion d'un parti politique de l'opposition en commune et province Gitega**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 février 2020 indique qu'en date du 23 février 2020, au quartier Shatanya, commune et province Gitega, des membres du parti MRC se sont réunis à l'hôtel le Palmeraie pour constituer des listes communes pour les élections législatives et communales. Selon des sources sur place, l'administrateur communal de Gitega, Valentin Nahimana et le responsable provincial du SNR, Blaise Ngomirakiza ont interrompu cette réunion alors qu'ils avaient l'autorisation du Gouverneur de la province de Gitega. Selon les mêmes sources, ces autorités ont également pris des téléphones d'Amissi Karihungu et Arthur Kavabushi, journalistes de la radio Isanganiro. Blaise avait promis de les leur remettre le lendemain mais il ne l'a pas fait.

## ***I.5. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES SOCIAUX ET CULTURELS***

### ***I.5.1. POLITIQUE EN MILIEU SCOLAIRE***

En date du 1<sup>er</sup> mars 2020, de 10 heures à 13 heures, dans la grande salle de l'Ecole Technique de Bubanza, commune et province Bubanza, des élèves du Lycée Bubanza et de l'ETB, ont été mobilisés et réunis par Alexandre, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les activités scolaires de ce jour ont été suspendues pour ces élèves. Selon les mêmes sources, Alexandre a enseigné la déontologie du parti CNDD-FDD et a sensibilisé à ces élèves qu'il faut élire le parti CNDD-FDD aux élections de 2020.

### ***I.5.2. Paralysie des activités en commune et province Rumonge***

En date du 28 février 2020, du matin jusque vers 14 heures, au centre, commune et province Rumonge, suite à la visite d'Evariste Ndayishimiye, candidat du parti CNDD-FDD aux élections présidentielles de 2020, toutes les activités dont les activités du marché, le transport, les activités scolaires ont été paralysées par des responsables administratifs à la base, accompagnés par des jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces responsables administratifs à la base accompagnés par des jeunes Imbonerakure ont forcé la population des quartiers de la ville Rumonge pour accueillir le secrétaire général dudit parti. Personne n'était autorisé à vaquer ses activités si ce n'est qu'aller aux travaux communautaires organisés dans le cadre de la construction du bâtiment destiné à abriter des bureaux de la province Rumonge. Selon les mêmes sources, les autorités administratives à la base mobilisaient la population en lui disant qu'elle allait accueillir le Président de la République. Ces activités ont été clôturées par l'octroi des cadeaux dont 5 vaches par le Gouverneur de la province Rumonge à Evariste Ndayishimiye. Ces biens avaient été forcément collectés par les mêmes autorités auprès de la population de cette province.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### **Deux personnes blessées en commune Buganda, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 février 2020 indique qu'en date du 21 février 2020, dans la nuit, sur la colline Kaburantwa, zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, le nommé Niyonzima, âgé d'une soixantaine d'années et sa femme ont été attaqués à leur domicile et blessés à la machette par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, les victimes ont été conduites au CDS de la paroisse Kaburantwa pour recevoir les premiers soins avant d'être transférées à l'hôpital de Cibitoke.

### **Attaque à la grenade en commune Rugombo, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 février 2020 indique qu'en date du 23 février 2020, vers le soir, à la 6<sup>ème</sup> transversale, colline Kagazi, commune Rugombo, province Cibitoke, un domicile d'Eric surnommé Gafuni, Imbonerakure a été attaqué à la grenade. Selon des sources sur place, Gafuni a reçu seul une somme d'environ 1 million en date du 22 février de la part des fraudeurs qui ont traversé la rivière Rusizi en direction de la RDC et il ne l'a pas partagé avec les autres. Selon les mêmes



sources, ces Imbonerakure dont les prénommés Samuel, Déo, le chef des démobilisés et Thaddée Nizeyimana, responsable des Imbonerakure en province Cibitoke l'ont attaqué pour lui voler cette somme.

### ***III. CONCLUSION***

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans certaines localités du pays.

Des cas d'attaques armées, des violations des droits économiques, sociaux et culturels ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.